



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rendez-vous citoyen

Question écrite n° 2290

## Texte de la question

M. Claude Lanfranca attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait que Limoges constitue l'une des neuf villes qui devaient accueillir l'un « des centres de rendez-vous citoyen », juste compensation à la perte de son régiment. Suite à son annonce de remplacer le rendez-vous citoyen par une journée de « préparation à la défense », les élus locaux et la presse régionale ont manifesté leurs inquiétudes. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si ses services ont déjà envisagé les compensations possibles et, en tant que membre de la commission de la défense et maire adjoint de la ville de Limoges, sollicite sa participation au groupe de travail.

## Texte de la réponse

Le Premier ministre a, dans la déclaration de politique générale du Gouvernement approuvée par le Parlement, clairement indiqué que la professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République, serait menée à bien. S'agissant de la nécessaire réforme du service national qui en découle, le ministre de la défense a mené une large concertation avec l'ensemble des groupes parlementaires. Les propositions retenues à l'issue de ces débats font l'objet d'un projet de loi adopté par le Gouvernement le 20 août 1997 et qui sera discuté au Parlement dès le mois de septembre. Dans ce cadre, le ministre de la défense propose que les jeunes Français soient convoqués à un appel de préparation à la défense d'une durée d'une journée. Cet appel a pour objet de leur apporter, en complément d'une initiation aux principes de la défense incluse dans les programmes scolaires, les supports de connaissance pour comprendre l'organisation actuelle de la défense nationale et connaître les principaux métiers des armées. Ce dispositif, dont les modalités sont prévues pour limiter au minimum la perturbation de la vie scolaire ou professionnelle des intéressés, sera organisé dans au moins un lieu d'accueil par département, voire dans plusieurs lieux pour les départements les plus peuplés. Ainsi, cette organisation est différente de celle prévue dans le projet précédent, fondée sur une dizaine de centres régionaux ou interrégionaux. C'est pourquoi le site de Limoges, qui avait été initialement retenu pour accueillir un centre de rendez-vous citoyen afin d'atténuer les conséquences des restructurations militaires, fera l'objet de mesures d'accompagnement spécifiques, en liaison avec les élus locaux. La situation particulière de chaque bassin concerné est actuellement examinée au sein du ministère de la défense, afin que les dispositions les plus adéquates puissent être élaborées. Une réutilisation partielle du site à des fins militaires est d'ores et déjà envisagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Lanfranca](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2290

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 août 1997, page 2619

**Réponse publiée le :** 29 septembre 1997, page 3189